

Étant donné que je n'ai aucun document à présenter, je demande à l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle retirée?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

TERRACE (C.-B.)—LES MODIFICATIONS  
À L'AÉROPORT

Demande n° 187—**M. Howard:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout télégramme, toute correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966, et toute autre personne, tout autre gouvernement ou groupement de personnes, relativement ou renfermant quelques allusion à l'aéroport de Terrace (C.-B.) ou à l'immeuble ou quelque partie de l'immeuble dudit aéroport, ainsi qu'à toute addition ou modification qu'on y projette.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion, sous les réserves ordinaires concernant les documents confidentiels et sous réserve de l'autorisation du gouvernement intéressé?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA  
BANQUE MERCANTILE

Demande n° 189—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes échangées entre le Canada et les États-Unis au cours des trois derniers mois concernant la Banque Mercantile et la législation sur les banques dont la Chambre est actuellement saisie.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, cette demande concerne un échange de notes entre le Canada et les États-Unis. Mon très honorable ami admettra, j'en suis sûr, que ces notes sont confidentielles et qu'il est donc impossible de les produire. C'est pourquoi je demande à mon très honorable ami de retirer cette motion, s'il le veut bien.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, justement je ne le veux pas, car tel n'est pas la règle. J'aimerais que Votre Honneur consulte

[L'hon. M<sup>11e</sup> LaMarsh.]

les diverses autorités sur ce problème. A ce propos, l'honorable représentant a fait une déclaration le 2 février 1966 qui est consignée à la page 602 du Hansard.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne croyais pas qu'on pouvait débattre des motions de ce genre. C'est pourquoi je suis certain que mon très honorable ami, d'ordinaire si respectueux du Règlement, reconnaîtra qu'il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin dans ce cas-ci.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je vous demande de rendre une décision à ce sujet. J'ai mentionné les propos de l'honorable représentant qui n'aime pas, bien sûr, qu'on lui retourne ses déclarations. Le 2 février, on a présenté une motion en vue de la production d'une copie de la lettre ou de la correspondance émanant du président des États-Unis et demandant une aide canadienne, militaire ou autre, dans le conflit vietnamien. Cette motion a motivé la réponse suivante de l'honorable représentant:

Je ne m'oppose pas à l'acceptation de la motion, mais cela ne peut se faire, naturellement, qu'avec les réserves habituelles, dans ce cas-ci, la nécessité d'obtenir l'assentiment du Président des États-Unis.

Ainsi, d'après les autorités, monsieur l'Orateur, ces documents ne sont pas confidentiels. Le seul privilège est celui...

**L'hon. M. Martin:** Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai cru que le chef de l'opposition invoquait le Règlement. C'est pourquoi je lui ai permis de s'expliquer. En toute déférence, je suis sûr que le très honorable représentant concède au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que la motion ne peut être débattue...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne discute pas de la motion.

**M. l'Orateur:** ... et admet que le ministre a raison de demander qu'elle soit reportée pour débat ultérieur...

**Des voix:** Non, non.

**M. l'Orateur:** ... alors qu'à mon avis, les arguments invoqués par le chef de l'opposition seront pertinents.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas demandé qu'elle soit reportée pour débat ultérieur. Dans cette affaire, la Chambre est privée de renseignements qui, au Royaume-Uni, seraient accessibles sur demande.